# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Bureau Séance du Jeudi 15 Mars 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 1.1.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.5), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

<u>Etaient absents</u>: M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

# Procurations de vote:

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

# Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission: Habitat, politique de la ville et gens du voyage

#### Inscription budgétaire

BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP/CP Habitat 2013-2019»

Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2018 : 2 190 000 €\* Montant de l'opération : 11 000 €\*

Sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022

#### Résumé:

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur deux nouvelles demandes d'aide qui permettront le financement de deux projets de construction de maisons labellisées à Saint-Vit et Miserey-Salines.

## I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégation pour se prononcer sur leur attribution.

#### II. Demande de subvention de Mme DURAND Nadia

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Moulin à Vent », rue de la Combe du Four à SAINT-VIT, commercialisée par la société MAISONS START (ROCBRUNE).

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon: 5 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

## III. Demande de subvention de M. DION Grégory et Mme LUPONE Elsa

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Les Vergers de Miserey-Salines » à MISEREY-SALINES, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon: 6 000 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de Mme DURAND correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. DION et Mme LUPONE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

1

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le \_

-3 AVR. 2018

Contrôle de légalité